

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 24 MARS 2022 SLO

2022-32 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DES LOTS N°18 ET N°19 RELATIFS A LA REHABILITATION ET A LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT SUITE A UNE DECLARATION SANS SUITE LORS DE LA CONSULTATION INITIALE DES PRESENTS LOTS ID : 074-247400112-20220315-D_2022_32-DE

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 mars 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Patrice PRIMAULT

Date d'affichage : 24 MARS 2022

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS N° 18 ET N° 19 RELATIFS A LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET A LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT SUITE A UNE DECLARATION SANS SUITE LORS DE LA CONSULTATION INITIALE DES PRESENTS LOTS

ATRIBUITION DES LOTS N° 18 ET N° 19 RELATIFS A LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET A LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT SUITE A UNE DECLARATION SANS SUITE LORS DE LA CONSULTATION INITIALE DES PRESENTS LOTS

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 2020-131 du 15 Décembre 2020, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a attribué les marchés publics pour la réhabilitation et l'agrandissement du groupe scolaire et la création d'une cantine-garderie à CUVAT. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune de CUVAT ont conclu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage le 19 novembre 2019 afin de coordonner l'exécution des travaux. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été désignée maître d'ouvrage unique de l'opération.

Il indique que les lots n° 18 « Aménagements de surfaces extérieures - Espaces verts » et n°19 « Enrobés » n'ont pas été attribués dans la mesure où ceux-ci ont été déclarés sans suite.

Monsieur le Président expose qu'en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique, une deuxième consultation a été lancée le 17 Décembre 2021 pour les dits-lots en procédure adaptée ouverte afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de l'opération en cause.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le recours aux négociations a été exclu en raison du caractère adéquat des offres aussi bien au point de vue technique que financier. Ainsi, en date du 21 Février 2022, il a été décidé en accord avec la Commune de Cuvat et conformément au Règlement de Consultation de procéder à l'attribution des marchés.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer les marchés comme suit :

- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n° 18 « Aménagements de surfaces extérieures - Espaces Verts »- VRD » pour un montant de 127 940,76 € H.T. Ce montant inclut l'option en plus-value « Habillage du transformateur électrique » (12 250 € H.T.)
- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n°19 « Enrobés » pour un montant de 63 439,60 € H.T

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 24 MARS 2022 SLO

ID : 074-247400112-20220315-D_2022_32-DE

2022-32 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DES LOTS N° 18 ET N° 19 RELATIFS A LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET A LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT SUITE A UNE DECLARATION SANS SUITE LORS DE LA CONSULTATION INITIALE DES PRESENTS LOTS

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ AUTORISE :

Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n° 18 « Aménagements de surfaces extérieures - Espaces Verts »- VRD » pour un montant de 127 940,76 € H.T. Ce montant inclut l'option en plus-value « Habillage du transformateur électrique » (12 250 € H.T.) ;
- l'entreprise GROSJEAN S.A.R.L. pour le lot n° 19 « Enrobés » pour un montant de 63 439,60 € H.T.

Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui serait relative à l'ensemble des lots de la consultation de travaux objet des présentes, en ce compris les modifications de marchés publics dans la mesure où ces modifications sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du lot concerné

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

